



Monsieur le Président de la FSSST,

Aujourd'hui, le 10 avril, presque quatre mois après CHIDO, nous nous réunissons pour la première fois en Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail (ex-CHSCT) sur Mayotte !

Si la **CGTPJJ IDF OM** souligne l'engagement et le travail fourni par les équipes de la DIR IDF OM au quotidien depuis CHIDO, la CGTPJJ déplore qu'aucune FSSST ministérielle ni PJJ n'ait été organisée en urgence, et ce, dès le 16 décembre 2024, comme les textes le prévoient. À force de demandes, l'administration centrale a entendu la demande de la CGTPJJ et prévoit cette réunion dans les prochaines semaines au niveau ministériel.

Pour soutenir et accompagner au mieux les collègues sur place, le secrétariat régional **CGTPJJ** et son représentant CSA Mayotte se sont rendus disponibles 7 jours sur 7 dès le dimanche 15 décembre 2024. En effet, durant les cinq premiers jours, la **CGTPJJ**, aux côtés de l'administration et de la seconde organisation syndicale représentative, a cherché à retrouver les collègues qui ne s'étaient pas déclarés en sécurité... La **CGTPJJ IDF OM** témoigne de l'angoisse et du stress dont ont été victimes les agents durant la première quinzaine suivant CHIDO. Plus de vols, plus d'électricité à certains endroits, plus d'eau, plus de réseau dans certaines zones de l'île, etc. L'angoisse que personne ne souhaiterait vivre...

C'est pour ces raisons que, siégeant à tous les comités de suivi Mayotte, que ce soit au niveau de la DIR ou au niveau ministériel, la **CGTPJJ** a pu soutenir les agents dans leurs demandes concrètes auprès de l'administration, lesquelles ont pu aboutir favorablement et apaiser certaines situations.

Cela fait plusieurs années que la **CGTPJJ IDF-OM** dénonce les conditions de travail dégradées des agents sur place. En effet :

- Est-il possible de travailler sereinement dans un Service de Milieu Ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse lorsqu'on a connu cinq directeurs de service en cinq ans ?
- Est-il possible de conduire une action éducative cohérente dans une Unité de Milieu Ouvert lorsque la fonction de responsable d'Unité Éducative a changé cinq fois en cinq ans ?
- Est-il possible de réaliser une MJIE dans le cadre d'une affaire criminelle sans assistante sociale et sans psychologue ?
- Est-il possible de se rendre dans son service à la PJJ lorsqu'on n'a plus de toit, plus de voiture, et parfois même plus de maison ?
- Est-il possible d'assurer une permanence dans son service au lendemain d'un cyclone, sur une île où toutes les infrastructures sont en déroute ?

- Est-il possible de recevoir du public dans une structure dépourvue d'eau courante ?
- Est-il possible d'accueillir 38 mineurs dans un Quartier Mineur qui ne compte que 22 cellules ?
- Est-il possible de continuer à assurer un service public de qualité aux usagers quand on ne dispose même pas, pour soi-même, de conditions de vie et de travail décentes ?

Autant de questions que se posent, chaque jour, les agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à Mayotte.

Si le cyclone CHIDO est venu mettre sous les projecteurs les difficultés de ce territoire, la réalité est que la **CGT PJJ** interpelle régulièrement l'administration sur les conditions de travail des agents, qui ne cessent de se dégrader et qui ne permettent pas d'assurer nos missions auprès des jeunes et de leur famille.

Certes, cette problématique remonte de plus en plus des terrains, dans l'Hexagone comme en Outre-mer, mais Mayotte concentre à elle seule presque toutes les difficultés rencontrées ailleurs, et les conséquences du cyclone n'ont fait qu'accroître la pression qui pèse déjà quotidiennement sur les agents qui y travaillent. La mobilisation exceptionnelle des agents, quelle que soit leur fonction, dès le lendemain du cyclone, démontre que le sens du service public n'est pas un vain mot, mais bien une valeur fondatrice sur laquelle nous pouvons nous appuyer dans les périodes les plus critiques.

Si Mayotte peut surmonter cette épreuve, c'est bien grâce à l'engagement de ces agents qui œuvrent chaque jour — souvent dans des conditions extrêmement difficiles — à accompagner les jeunes qui construiront l'avenir de cette île.

Toutefois, force est de constater que, quatre mois après CHIDO, même les meilleures volontés s'épuisent. Sans mesures fortes, concrètes et immédiates pour redonner espoir et perspectives, c'est droit dans le mur que nous allons.

Il est urgent de créer les conditions nécessaires pour accompagner, rassurer et valoriser les agents de ce territoire afin qu'ils puissent s'inscrire durablement dans un processus de résilience et faire de cette épreuve un atout pour la suite de leur carrière.

La **CGTPJJ IDF OM** espère que cette instance consacrée à la santé et à la sécurité au travail permettra de faire un véritable état des lieux des bonnes pratiques et des échecs, pour aboutir à des propositions qui rétablissent la confiance des agents dans la capacité de leur administration à comprendre et résoudre les problèmes auxquels ils doivent faire face quotidiennement.

Si la **CGT PJJ** reconnaît que Mayotte a fait l'objet d'une attention particulière de la DIR IDF-OM au cours des quatre dernières années, force est de constater que cela n'a pas permis d'instaurer des conditions de travail garantissant aux agents la possibilité d'exercer leurs missions dans le respect de leurs droits. Au-delà du fait que cette situation compromet l'attractivité d'un territoire déjà durement touché, elle contribue à l'aggravation des risques psychosociaux, mettant en péril la santé d'agents constamment confrontés à la gestion de l'urgence.

La prévention primaire et le dialogue social doivent être renforcés et intégrés dans des textes officiels afin qu'ils ne soient plus perçus comme des objectifs secondaires. C'est sur cette base que nous pourrions permettre à notre administration de se relever et de retrouver toute sa place sur un territoire où la question de la justice des mineurs est soumise à une pression sociale et politique intense, rendant l'exercice de nos missions particulièrement difficile.

Mayotte est un département français depuis 2011, et la **CGT PJJ IDF OM** réclame les moyens d'assurer aux habitants de Mayotte un service public de qualité, dans le respect du droit des agents et la reconnaissance de leur engagement, le respect de la convention des droits de l'homme et des enfants !!!!

La **CGTPJJ IDF OM** continuera de se battre sans relâche pour améliorer et défendre des conditions de travail dignes et respectueuses pour nos collègues Mahorais !

Solidarité Mayotte !

Les élu.e.s **CGTPJJ FSSST IR**